COMPTE-RENDU DU CA DU VENDREDI 12 JUIN 2020

Participants :

Jérôme	BARBIERI
Sylvie	BOURDEAUX
Nathalie	BREVIA
Jean-Paul	CHABERT
Hervé	CHRISTOPHE
Anne	COMMERÇON
Emmanuel	DEFRANCE
Séverine	DUVAL (DP suppléante)
Madeleine	HAUTSON
Maryse	IDELON
Claire	MICHEL
Marie-Anne	TRAVEAUX
Véronique	VANBORRE

Excusés :

Carine	AUDAS, pouvoir à Anne COMMERÇON
Régine	CAHUZAC
Liliane	GARDELIN, pouvoir à Marie-Anne TRAVEAUX
Julie	HOUDANT

L'ordre du jour a été modifié en raison de la présence par visio de M. Traoré

1 Présentation des comptes par M. Traoré

a) Validation des comptes 2019 votés à l'unanimité.
b) Affectation du résultat en report à nouveau : validé à l'unanimité

2 Validation du CR du CA du 13 janvier 2020

Adopté à l'unanimité

2 Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire

a) Rapport moral lu par Marie-Anne : après quelques propositions de reformulation adopté à l'unanimité

b) Présentation des comptes par M. Traoré

c) Validation des comptes 2019 votés à l'unanimité.
Les résultats excédentaires 2018 et 2019, confortent le bureau et la direction dans la possibilité de poursuivre la réflexion au sujet des ressources humaines de la MJC. En effet, des besoins existent (pour répondre à la demande croissante) et la bonne santé

financière de la MJC permet de se projeter plus concrètement sur des projets de recrutement et une politique RH adaptée au développement de l'association.

d) Affectation du résultat : validé à l'unanimité

e) Montant des adhésions 2020 : inchangé, validé à l'unanimité
f) Montant des cotisations 2020-2021 : inchangé, validé à l'unanimité
g) Validation du budget 2020 : hors impact crise sanitaire : adopté à l'unanimité
h) Fixation de la date de l'AGO
Demander la salle FM pour le 4 juillet, mais date d'installation du CM et pas de représentation de la ville. Besoin d'un avis juridique avant de proposer une nouvelle date. *La question de la compensation des séances non tenues n'étant finalement pas à l'ordre du jour de l'AG, celle-ci peut se tenir plus tard- fin août.*
i) Validation de l'ordre du jour de l'AGO : validé

3 Point sur le déconfinement

La ville a remercié la MJC pour l'aide apportée relative à l'organisation de l'accueil des enfants.

Questionnement :

- Est-ce que l'on rembourse les adhérents ? Pas d'obligation légale pour une association
- Si on apporte une compensation, sous quelle forme ? La MJC a soutenu les prestataires qui ont proposé des activités, a participé activement à la gestion de la crise
- Le personnel administratif a maintenu la gestion, donc a travaillé.
- Ce serait légitime de ne pas rembourser.
- La MJC a joué le jeu en soutenant les professeurs auto-entrepreneurs (à expliquer aux adhérents) et en maintenant le niveau de salaire des salariés en activité partielle.
- Pour les cours non assurés, on pourrait considérer les sommes correspondantes comme un don qui serait défiscalisé.
- On peut aussi faire un avoir sur la saison suivante et on laisse le choix.
- Décision : on fait quelque chose : proposer prioritairement de soutenir la MJC par un don défiscalisable et communiquer sur l'implication de la MJC pendant la crise + sur son soutien aux intervenants et proposer en cas de besoin un avoir pour l'an prochain (20% sur le prix des activités) ; veiller à traiter le skate à part (si aucun cours n'a eu lieu même depuis le 8 juin).

4 Harmonisation des tranches de tarifs pour les 2 ALSH (secteur enfance et ados)

Le CA autorise la réflexion à distance sur ce sujet. Des échanges par mail seront nécessaires. Il conviendra de faire valider le résultat par le CCAS avant le 1er septembre.

5 Questions diverses

Fonctionnement du Centre aéré : on peut accueillir 38 enfants actuellement selon les recommandations sanitaires par groupes de 10-11, avec 4 m2 par enfant. Peut-on imaginer un autre lieu car le centre des 3 fontaines complet en juillet-août ? Il faudrait du personnel en plus. Il faut prioriser les enfants des gens qui travaillent (avec justificatif).